

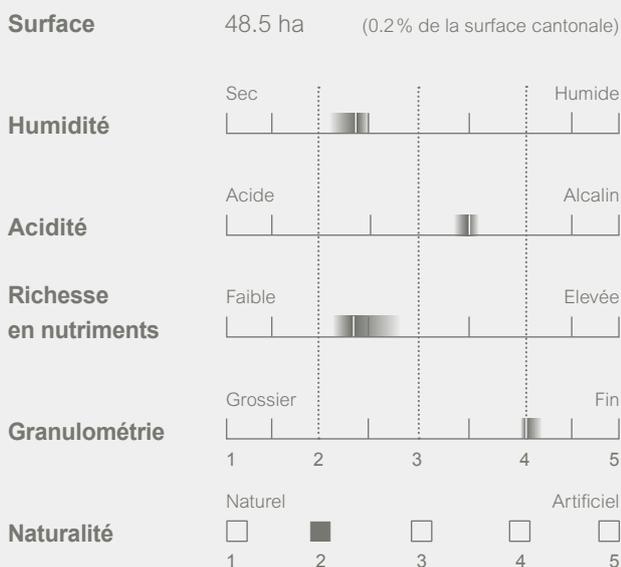
Prairies mi-sèches



Prairies mi-sèches

Mesobromion

Profil



Identité

Equivalence :

Code du milieu : 407

Guide des milieux naturels de Suisse : 4.2.4

EUNIS : E1.26

CORINE : 34.32

Protection :

OPN (*Mesobromion*), Directive Habitat (Formations herbacées sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaires, *Festuco-Brometalia* – sites d'orchidées remarquables)

REG : agricole, sec



Description

Les prairies mi-sèches sont des formations herbacées* qui se développent sur les pentes bien exposées ou les terrasses alluviales graveleuses du canton^{2,5}. Il est occasionnellement possible d'en apercevoir sur les talus routiers ou le long des voies ferrées^{1,2}, mais toujours sur des terrains drainants et bien exposés. Leur sol, peu épais (environ 20-40 cm), filtrant ou argileux est pauvre en nutriments*¹ et présente une disponibilité en eau limitée. Il en résulte une faible productivité agricole. La fauche traditionnelle permet une production de matière sèche d'environ 1,5 à 4 tonnes par hectare et par an¹, contre un rendement de 10 à 15 tonnes/ha/an obtenues sur les prairies artificielles intensives.

Dans ces prairies couvertes d'un tapis herbacé de faible hauteur¹ (50-60 cm environ), l'espèce emblématique qui structure le milieu est sans conteste le brome dressé (*Bromus erectus*)² qui donne son nom à l'alliance phytosociologique* du *Mesobromion*. Ce dernier est accompagné d'un grand nombre d'espèces résistantes à la sécheresse¹.

La carte cantonale des milieux regroupe à l'échelle du 1 : 5'000⁶ les cinq variantes suivantes :

- les prairies mi-sèches à germandrée (*Mesobromion : Teucrio-Mesobrometum*) sont situées sur les sols les plus secs et pauvres en éléments nutritifs*. Elles se distinguent par la présence d'espèces adaptées à une sécheresse marquée comme l'aster amelle (*Aster amellus*)³, la globulaire allongée (*Globularia bisnagarica*)³, la germandrée petit-chêne (*Teucrium chamaedrys*)³ et toute une série

d'orchidées xérophiles*³ dont le célèbre ophrys bourdon (*Ophrys holosericea*). Elles succèdent aux prairies sèches avec lesquelles elles forment souvent une mosaïque caractéristique.

- les prairies mi-sèches à esparcette (*Mesobromion : Onobrychido-Brometum*) sont présentes sur des sols pauvres en particules fines et en éléments nutritifs*³, mais riches en calcium. Elles se caractérisent par la présence souvent abondante de l'esparcette à feuilles de vesce (*Onobrychis viciifolia*)³. Les espèces adaptées à la faible disponibilité en nutriments* sont fréquentes, comme l'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)³, la brize intermédiaire (*Briza media*)³, la laïche du printemps (*Carex caryophyllea*)³, l'œillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*) ou le polygale à toupet (*Polygala comosa*).
- les prairies mi-sèches à sauge (*Mesobromion : Salvio-Mesobrometum*) sont localisées sur des sols chargés en particules fines, modérément riches en éléments nutritifs*³, mais pauvres en calcium. Elles se distinguent par l'abondance de la sauge des prés (*Salvia pratensis*)³, la présence de la bugrane épineuse (*Ononis spinosa*)³ et d'espèces prairiales* plus exigeantes en éléments nutritifs* telles

Une grande partie des prairies sèches du canton se trouvent dans l'inventaire fédéral des prairies et pâturages secs (PPS).

que le fromental (*Arrhenatherum elatius*)³, l'avoine dorée (*Trisetum flavescens*)³ ou le salsifis des prés (*Tragopogon pratensis* subsp. *orientalis*)³. Il s'agit d'un groupement de transition vers les prairies semi-naturelles extensives.

- les prairies sèches à lotier (**Mesobromion : Loto-Brometum**) sont situées sur les sols à teneur argileuse élevée et présentent de ce fait un sol occasionnellement engorgé lors de fortes précipitations. Elles se caractérisent par la présence d'espèces tolérant ces inondations ponctuelles comme le lotier maritime (*Lotus maritimus*), la laïche glauque (*Carex flacca*), l'inule à feuilles de saule (*Inula salicina*), la laïche faux-panic (*Carex panicea*), le genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*) ou la molinie faux-roseau (*Molinia arundinacea*)³. Elles constituent une transition vers les prairies humides à filipendule à six pétales.
- les prairies sèches à peucedan (**Mesobromion : Peucedano-Brometum**) se distinguent par la présence d'espèces à floraison estivale comme le peucedan des cerfs (*Peucedanum cervaria*), l'origan (*Origanum vulgare*) ou la coronille bigarrée (*Securigera varia*). Elles constituent une transition vers les ourlets mésotrophes.

Valeur biologique

Milieux peu représentés dans le canton, les prairies mi-sèches ont une valeur biologique très importante liée autant à leur rareté au niveau cantonal et national qu'à la richesse de leur cortège* spécifique². Sur le plan floristique, la végétation est très diversifiée (certains relevés recensent plus de 70 espèces et sous-espèces sur une surface de 50 m²)⁴ et comporte plusieurs espèces rares* et protégées*¹. C'est le cas par exemple de la brunelle blanche (*Prunella laciniata*), mais aussi des orchidées⁵ comme l'orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), l'orchis militaire (*Orchis militaris*) ou l'ophrys abeille (*Ophrys apifera*).

Les insectes sont également très représentés. De nombreux papillons¹ comme le grand nègre des bois (*Minois dryas*) ou

l'azuré de l'esparcette (*Polyommatus thersites*) trouvent refuge dans ces prairies. C'est également le cas des criquets (grillon champêtre : *Gryllus campestris*, criquet du brachypode : *Stenobothrus lineatus*...) , des coléoptères (*Stenopterus rufus*, *Oxythyrea funesta*...) et de l'énigmatique mante religieuse (*Mantis religiosa*). L'ensoleillement du milieu attire aussi les animaux à sang froid comme la vipère aspic (*Vipera aspis*) ou le lézard vert (*Lacerta bilineata*) qui viennent s'y réchauffer. De plus, la pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) viendra chasser ses proies dans ces prairies pour autant qu'elle trouve quelques îlots arbustifs* à proximité pour établir son nid.

Vulnérabilité et gestion

L'intérêt agronomique de ces formations, traditionnellement exploitées pour le fourrage et comme pâturage extensif, a régressé en raison de leur faible rendement. De plus, dans les années 1960, d'importantes surfaces ont disparu sous le coup des reboisements de « compensation ». Il s'agissait alors de compenser les surfaces forestières défrichées lors de la construction de l'autoroute Genève-Lausanne⁵.

Aujourd'hui, au vu de leur grande richesse* biologique, la préservation de ces prairies est un objectif national qui nécessite un entretien régulier et attentif pour compenser l'abandon des pratiques traditionnelles. La priorité du gestionnaire est de maintenir un régime de fauche approprié, ainsi que les pauvretés en humus* et en nutriments* du sol², gages d'une biodiversité élevée. Dans cette perspective, il est préconisé de faucher le milieu annuellement ou bisannuellement* après fructification² (en principe au minimum après le 15 juin en plaine, mais plus idéalement entre le 15 juillet et le 15 septembre). Idéalement, le produit de coupe est laissé au sol au minimum 2 ou 3 jours afin d'assurer la dispersion de la petite faune et la dissémination* des graines². Il est ensuite exporté² pour être valorisé, limitant ainsi l'épaississement de l'humus*. La date de fauche doit idéalement varier chaque année (afin de favoriser à tour de rôle des espèces différentes) et l'intervention doit être sectorisée. Maintenir sur pied une partie du milieu permet en effet d'assurer des zones refuges* pour la



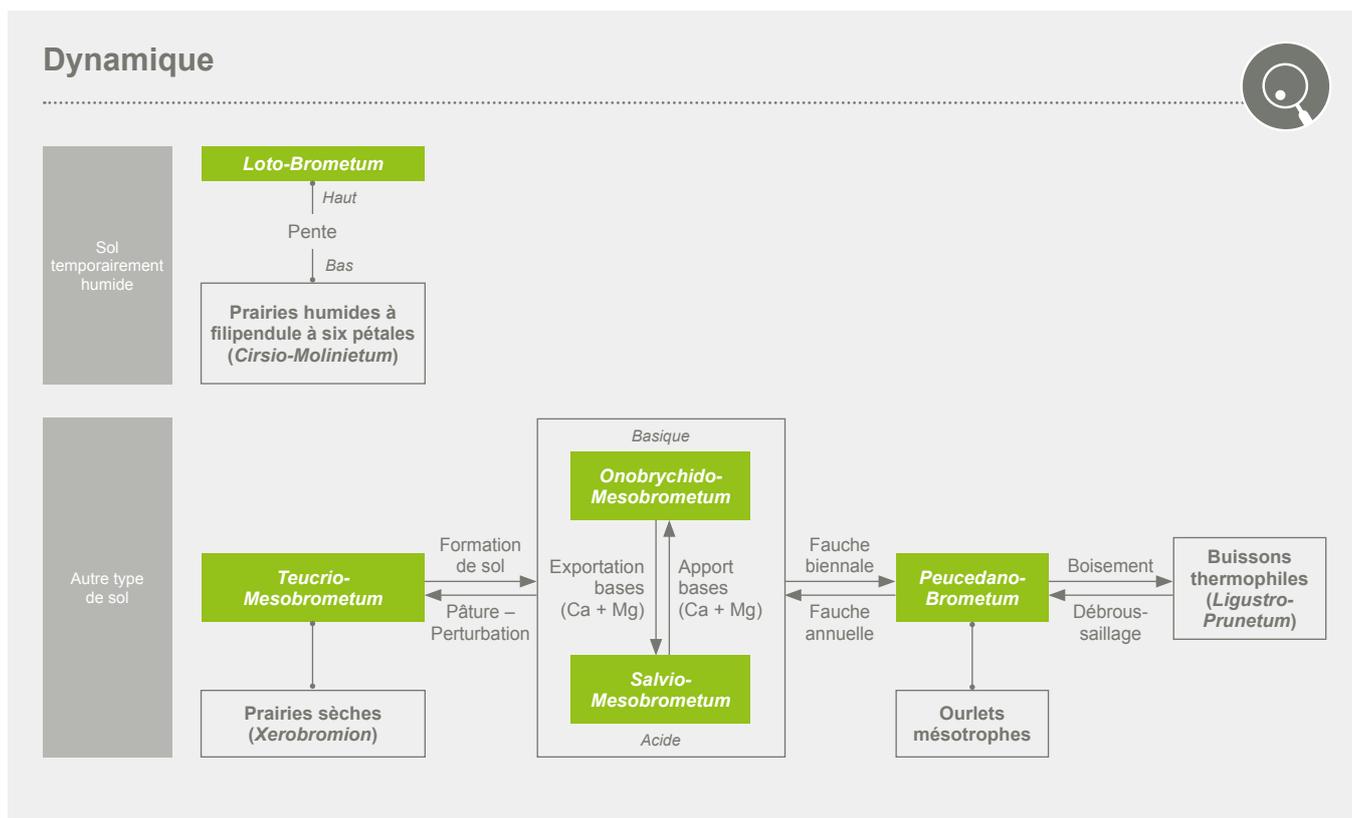
Le saviez-vous ?

Certaines orchidées ont développé des techniques étonnantes pour attirer leurs pollinisateurs*. C'est le cas par exemple de l'ophrys bourdon (*Ophrys holosericea*), pollinisée* par des abeilles sauvages. La plante attire le mâle en produisant une odeur (phéromone*) et en présentant un aspect (forme du labelle, le plus grand des pétales) presque identique à celle de l'abeille femelle. Cette stratégie de leurre est efficace : les mâles s'arrêtent, pensant pouvoir se reproduire, puis repartent couverts de pollen*. S'ils se laissent piéger une deuxième fois un peu plus loin, la stratégie de l'espèce aura été payante : le pollen* aura été dispersé et une nouvelle fleur sans doute fécondée !

faune². Le gestionnaire peut assurer un taux de buissons d'environ 15 à 25% afin d'augmenter la valeur de la prairie, ce qui permet notamment à certaines espèces (oiseaux, papillons) de bénéficier de sites de nidification.

Une pâture occasionnelle peut selon les cas être réalisée, mais de manière épisodique et plutôt en fin de saison^{2, 6}. Si elle a lieu trop régulièrement ou trop précocement, cela tend à appauvrir le cortège* floristique^{2, 6}. Le type et la charge en bétail sont à adapter en fonction des objectifs patrimoniaux*

et de l'offre pastorale (quantité de matière disponible)⁶. Le choix de l'espèce a en effet un impact important sur la composition et la couverture végétales, qui s'explique par des comportements et des modes d'alimentation distincts. Moins sélectifs que les moutons, les bovins sont, en règle générale, les animaux les plus adaptés aux prairies sèches^{2, 6}. Dans la région genevoise, le choix est surtout conditionné par la réalité de terrain. Il faut trouver les exploitants qui acceptent de mettre à disposition leurs animaux et composer avec le type de bétail disponible.

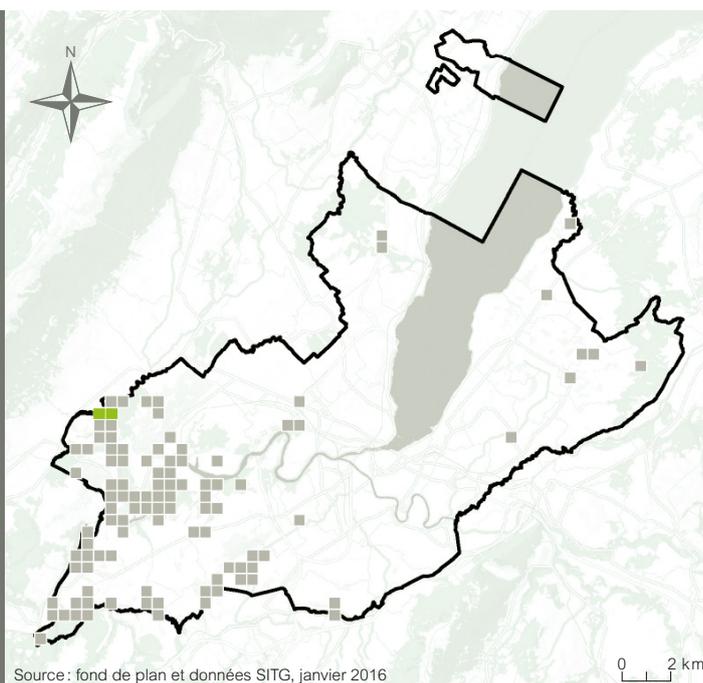


Où observer ?

Sur les terrasses alluviales de l'Allondon au nord du parking des Granges, au lieu-dit Sur la Tourne (Dardagny).

Quand observer ?

D'avril à juin pour profiter de la floraison des orchidées.



Espèces



Acéras homme-pendu
Orchis pyramidal
Anthyllide commune

Arabette hérissée

Brachypode des rochers

Brize intermédiaire

Brome dressé

Laîche du printemps

Centauree jacée

Œillet des Chartreux

Gaïlet jaune

Hippocrépide à toupet

Koelerie pyramidale

Esparcette à feuilles de vesce

Bugrane rampante

Ophrys abeille

Ophrys bourdon

Orchis militaire

Orchis bouffon

Boucage saxifrage

Polygale à toupet

Potentille du printemps

Primevère du printemps

Renoncule bulbeuse

Rhinanthe velu

Sauge des prés

Petite pimprenelle

Scabieuse colombaria

Thym pouliot

Trèfle des montagnes

Aceras anthropophorum

Anacamptis pyramidalis

Anthyllis vulneraria

subsp. *carpatica*

Arabis hirsuta

Brachypodium rupestre

Briza media

Bromus erectus

Carex caryophylla

Centaurea jacea

Dianthus carthusianorum

Galium verum

Hippocrepis comosa

Koeleria pyramidata

Onobrychis viciifolia

Ononis repens

Ophrys apifera

Ophrys holosericea

Orchis militaris

Orchis morio

Pimpinella saxifraga

Polygala comosa

Potentilla neumanniana

Primula veris

Ranunculus bulbosus

Rhinanthus alectorolophus

Salvia pratensis

Sanguisorba minor

Scabiosa columbaria

Thymus pulegioides

Trifolium montanum



Torcol fourmilier

Pie-grièche écorcheur



Vipère aspic

Lézard vert



Grillon champêtre

Decticelle bariolée

Criquet du brachypode



Azuré des cytises

Mélitée des scabieuses

Mélitée des centaurees

Grand nègre des bois

Azuré des coronilles

Azuré de l'esparcette

Hespérie des potentilles



Méloé violet

Cétoine grise

Clairon des abeilles

AUTRES

Epeire fasciée

Ascalaphe soufré

Mante religieuse

Jynx torquilla

Lanius collurio

Vipera aspis

Lacerta bilineata

Gryllus campestris

Metrioptera roeseli

Stenobothrus lineatus

Glaucopsyche alexis

Melitaea parthenoides

Melitaea phoebe

Minois dryas

Plebejus argyrognomon

Polyommatus thersites

Pyrgus armoricanus

Meloe violaceus

Oxythyrea funesta

Stenopterus rufus

Trichodes apiarius

Argiope bruennichi

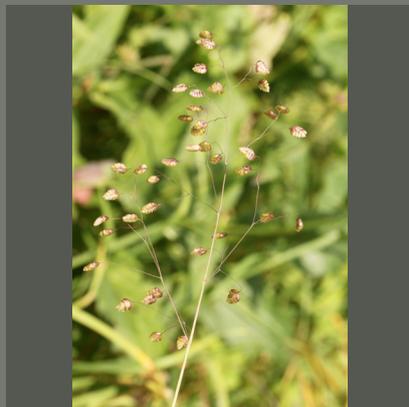
Libelloides coccajus

Mantis religiosa

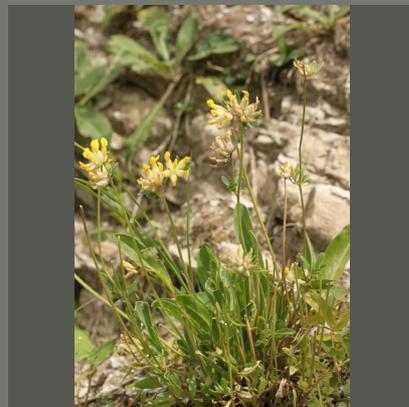
Illustrations



Œillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*)



Brize intermédiaire (*Briza media*)



Anthyllide commune (*Anthyllis vulneraria*)

Illustrations (Suite)



Laïche du printemps (*Carex caryophylla*)



Acéras homme-pendu (*Aceras anthropophorum*)



Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)



Trèfle des montagnes (*Trifolium montanum*)



Brunelle blanche (*Prunella laciniata*)



Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*)



Brome dressé (*Bromus erectus*)



Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)



Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)



Mélitée de la centaurée (*Melitaea phoebe*)



Mélitée de la scabieuse (*Melitaea parthenoides*)

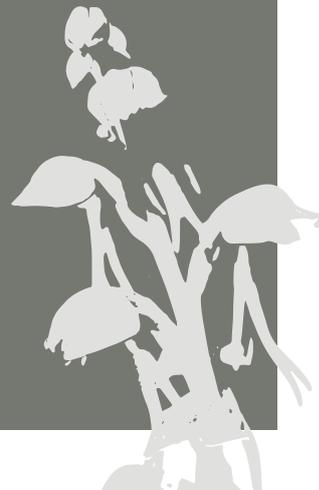


Azuré des coronilles (*Plebejus argyrognomon*)

Illustrations (Suite)



Cétoine grise (*Oxythyrea funesta*)



Prairie mi-sèche,
Les Iles (Russin)



Prairie mi-sèche,
Petite Afrique (Dardagny)

Lien avec la classification phyto-ge

FESTUCO-BROMETEA

BROMETALIA ERECTI

Mesobromion

Teucrio-Mesobrometum

Onobrychido viciifoliae-Brometum erecti

Salvio-Mesobrometum

Loto-Brometum

Peucedano-Brometum



Références

1. Delarze R. & Gonseth Y., Guide des milieux naturels de Suisse : Ecologie – Menaces – Espèces caractéristiques, Rossolis, Bussigny, 424 p., (2008)
2. DGNP* & ECOTEC Environnement S.A., Fiches pratiques sur la gestion et l'entretien de la nature à Genève – Prairies sèches, (2012)
3. Prunier P., Greulich F., Béguin C., Delarze R., Hegg O., Klötzli F., Pantke R., Peter S., Vittoz P., Associations végétales de Suisse – Clé d'identification, version intermédiaire, 160 p., (27 mai 2014)
4. Theurillat J.-P. & Matthey E., Le Vallon de l'Allondon : promenade botanique : suivie d'une introduction à la phytosociologie, Série documentaire des CJB* n° 22, 196 p., (1987)
5. Theurillat J.-P., Schneider C., Latour C., Atlas de la flore du canton de Genève : catalogue analytique et distribution de la flore spontanée, Hors-Série n° 13, CJB*, 720 p., (2011)
6. Dipner M., Volkart G., et al., Prairies et pâturages secs d'importance nationale : Aide à l'exécution de l'ordonnance sur les prairies sèches, L'environnement pratique n° 1017, OFEV*, 83 p., (2010)



Auteurs Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Mathieu Comte, Emmanuelle Favre, Laure Figeat, Catherine Lambelet, Anne-Laure Maire **Illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas) : Manuel Faustino – Prairie mi-sèche, Moulin de Vert (Cartigny); Florian Mombrial – *Polygala comosa*; Jacques Gilliéron – *Lacerta bilineata*; Mathieu Chevalier – *Anacamptis pyramidalis*; Emmanuel Wermeille – *Mantis religiosa*; Bertrand von Arx – *Ophrys holosericea*; Emmanuelle Favre – *Dianthus carthusianorum*; Ludovic Bonin – *Briza media*; Ludovic Bonin – *Anthyllis vulneraria*; Florian Mombrial – *Carex caryophylla*; Vital Rebsamen – *Aceras anthropophorum*; Vital Rebsamen – *Ophrys apifera*; Florian Mombrial – *Trifolium montanum*; Florian Mombrial – *Prunella laciniata*; Vital Rebsamen – *Himantoglossum hircinum*; Jonas Duvoisin – *Bromus erectus*; Jacques Gilliéron – *Lanius collurio*; Jacques Gilliéron – *Jynx torquilla*; Emmanuel Wermeille – *Melitaea phoebe*; Emmanuel Wermeille – *Melitaea parthenoides*; Emmanuel Wermeille – *Plebejus argyrognomon*; Mickaël Blanc – *Oxythyrea funesta*; Manuel Faustino – Prairie mi-sèche, Les Iles (Russin); Manuel Faustino – Prairie mi-sèche, Petite Afrique (Dardagny) **Contributeurs voir** [ici](#).

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable [ici](#). Le mode d'emploi des fiches est accessible [ici](#). Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire [ici](#). La liste des acronymes est accessible [ici](#). Date de publication : Novembre 2016.